



LE PRESIDENT

Pont l'Abbé, le **24 NOV. 2020**

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Mer
20 Avenue de Ségur
75007 PARIS

Objet : soutien aux projets portuaires dans le cadre du plan de relance

Madame la Ministre,

Le plan de relance du 03 septembre dernier et son volet mer comporte deux types de mesures, l'un en faveur du renforcement de la filière pêche et aquaculture et l'autre en faveur du verdissement des ports.

Je souhaite attirer votre attention sur l'éligibilité restreinte annoncée de la mesure en faveur du verdissement des ports, limitée aux seuls territoires accueillant un grand port maritime, ce qui exclurait tout soutien aux ports bretons dont l'importance pour la filière pêche est fondamentale, la mesure en faveur de la filière pêche n'étant pas non plus accessible aux gestionnaires de ports.

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille est l'autorité portuaire des 7 ports de pêche-plaisance de Cornouaille (Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Guilvinec-Lechiagat, Lesconil, Loctudy-Ile-Tudy, Concarneau (partie pêche-plaisance)). Le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne et les 4 EPCI territorialement concernés en sont les membres. Il a en charge l'aménagement de ces derniers qui accueillent une filière pêche d'importance tant pour la Bretagne que pour le territoire national.

L'importance des activités halieutiques est une réalité socioéconomique en Cornouaille. L'emploi maritime représente environ 20 % de l'emploi salarié total sur le territoire de certains EPCI comme la Communauté de communes du Pays bigouden Sud, Douarnenez communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération et 8% à l'échelle de l'ensemble du territoire.

L'activité de pêche structure autour d'elle un tissu dense d'activités de valorisation des produits de la mer et de construction réparation et maintenance navale. Ces activités pèsent ainsi environ 5 000 emplois salariés directs, soit environ 10 % de l'emploi en Cornouaille. A cela viennent s'ajouter les emplois indirects (1 emploi en mer induit 3 à 5 emplois à terre) et les effets induits sur l'attractivité et l'image du territoire (notamment pour le tourisme).

La Cornouaille est un territoire dépendant de la pêche et des produits de la mer à biens d'autres égards. Les 6 criées et ses 7 ports de pêche de Cornouaille ont traité 48 000 tonnes de produits en 2019 (pour une valeur de 140 M€), ce qui représente 23 % des débarquements de pêche fraîche au plan national et 50% de la production bretonne et en fait la première place portuaire de pêche fraîche française.

Les 1 800 marins cornouaillais représentent 31% des effectifs bretons et 14% des effectifs nationaux. La variété de la production et des métiers pratiqués est une caractéristique et une richesse du territoire. La production globale est caractérisée par la prépondérance de la pêche hauturière. Près de 50% de la production tant en tonnage qu'en valeur est réalisée par les navires hauturiers qui représentent 14% de la flotte en Cornouaille.

Toutes ces activités s'organisent et se structurent autour des ports de pêche qui sont tout à la fois lieu d'abri, centre de services pour les armements, de tri, de première vente et de commercialisation, de transformation, d'expédition et d'accueil du tertiaire (armements, gestion, logistique...). Les ports, en particulier ceux dotés d'une halle à marée, sont un maillon indispensable et jouent un rôle fondamental pour la compétitivité de la filière pêche.

Compte-tenu des enjeux et de l'importance de la filière pêche pour le territoire, le Syndicat mixte et son concessionnaire pour l'exploitation du service public des ports de pêche, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO), mènent un ambitieux programme d'investissements de mutation des places portuaires de Cornouaille en favorisant la transition écologique et énergétique des bâtiments et en proposant de nouveaux process au bénéfice de la filière pêche et produits de la mer, usagers des équipements et infrastructures.

Dans le cadre de la crise sanitaire en cours, je tiens à vous souligner que, dès le premier confinement, les criées de Cornouaille ont poursuivi le travail sans interruption et les équipes sont restées mobilisées afin de permettre à l'ensemble des activités de la filière pêche de se poursuivre. La diminution de près de 30% des valeurs enregistrées sous criées entre mai et octobre 2020 et la baisse des recettes corrélée fait courir un risque de difficultés de trésorerie.

Le soutien rapide de l'Etat aux projets menés sur les places portuaires de Cornouaille serait un appui décisif pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur un territoire dont la dépendance à l'économie halieutique est très forte, qui plus est dans le contexte sensible du Brexit que nous connaissons.

J'ai bien noté, pour les ports décentralisés, que vous avez évoqué l'éventuelle mobilisation de crédits à travers le prochain CPER. Nous craignons cependant que ce type de financement ne réponde pas à nos enjeux portuaires.

Aussi, je vous sollicite pour que les modalités de mise en œuvre de la mesure « verdissement des ports » du plan de relance puissent être précisées en ce sens, afin de rendre éligibles à un financement les investissements réalisés par le Syndicat mixte et son concessionnaire, celui-ci étant également exclu de la mesure « filière pêche » à laquelle il contribue pourtant de façon très concrète en offrant des services essentiels.

Ce soutien contribuerait à la résilience de la filière en accompagnant la transformation de tout l'écosystème halieutique en Cornouaille : amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur et efficience des places portuaires de Cornouaille.

Vous trouverez, joints à ce courrier, des éléments précisant les projets pour les ports de pêche de Cornouaille qui me semblent répondre aux objectifs affichés dans le plan de relance en faveur du verdissement des ports et contribuant à la résilience du territoire et de la filière pêche et produits de la mer.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée. *et les p...veuse.*

M
Michaël Quernez

Copies :

Monsieur le Préfet du Finistère,
Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,
Madame la Présidente du Conseil départemental du Finistère,
Messieurs les Présidents des Communautés de communes du Pays bigouden sud, de
Douarnenez communauté, du Cap Sizun-pointe du Raz, de Concarneau Cornouaille Agglomération,
Monsieur le Président de la CCIMBO,
Monsieur Pierre Karleskind, Député européen
Monsieur Erwan Balanant, Député du Finistère,
Madame Liliana Tanguy, Députée du Finistère
Madame Annaïg Le Meur, Députée du Finistère
Monsieur Michel Canevet, Sénateur du Finistère
Monsieur Philippe Paul, Sénateur du Finistère